

RÈGLEMENT DU PROGRAMME « MON COMPTE FIDÉLITÉ »

1. Objet

Le réseau SITAC met en place à compter du 1^{er} avril 2022 un nouveau programme de fidélité baptisé « Mon compte fidélité », accessible à tous et visant à promouvoir et développer les usages du réseau de bus SITAC par sa clientèle. Ce programme récompense tous les clients inscrits sous la forme de points, convertibles en fin d'année en avantages SITAC.

2. Inscription et désinscription au compte mobilité

Tout client SITAC détenteur d'une carte Simplicités nominative peut participer s'inscrire au programme **Mon compte Fidélité**. L'inscription est réalisée en ligne sur le site www.sitac.net via le formulaire spécialement prévu à cet effet. Afin de valider son inscription, le participant doit fournir a minima :

- Ses nom et prénom
- Sa date de naissance
- Son numéro de carte Simplicités (visible sur le recto du support).
- Son adresse e-mail

En validant sa demande d'inscription, le client participant accepte explicitement que SITAC collecte et traite les données fournies et ses données de validations dans le cadre de l'organisation et de l'animation du programme de fidélité.

En cas de perte, de vol, ou de détérioration de sa carte Simplicités, tout participant doit communiquer au plus tôt à SITAC le numéro de carte Simplicités du duplicata réalisé afin que ses points puissent continuer à être comptabilisés. Les points cumulés sur l'ancienne carte restent valables.

A tout moment et sans motif, le participant peut demander à SITAC sa désinscription au concours par simple e-mail à sitacbus@keolis.com.

SITAC se réserve le droit d'exclure temporairement ou définitivement tout participant au programme en cas de non-respect du règlement d'exploitation du réseau SITAC ou en cas de comportement déloyal.

3. Principe et déroulement du compte fidélité

A. Cumul et calcul des points

Les adhérents au **Compte Fidélité SITAC** cumule des points à chaque validation de leur carte Simplicités enregistrée sur le système billettique SITAC. Les validations génèrent un nombre de points variable selon le jour ou la période de l'année :

- Une validation (y compris en correspondance) réalisée **en semaine scolaire, du lundi au vendredi**, rapporte **1 point**, sauf si celle-ci est réalisée après 19h, dans ce cas, elle rapporte **3 points**.

- Une validation (y compris en correspondance) réalisée **le samedi** rapporte **3 points**.
- Une validation (y compris en correspondance) réalisée **durant les vacances scolaires** rapporte **3 points**.
- Toute opération spécifique ou événementielle pourra également donner lieu à obtention de points selon un barème spécifique communiqué en amont aux participants

Le décompte des points s'opère à **compter du 1^{er} jour du mois** d'inscription du participant.

B. Relevé de points mensuel

Chaque mois, SITAC communique individuellement à chaque participant le nombre de points que celui-ci a cumulé lors du mois précédent ainsi qu'au cumul sur l'année civile. La communication reçue l'informe également du barème de points nécessaire à l'obtention de chaque avantage.

Ce relevé de situation mensuelle est communiqué une fois par mois par e-mail. En cas de changement d'adresse e-mail, il appartient au participant de communiquer à SITAC ce changement.

4. Gains fidélité en fin d'année civile

Afin de récompenser l'usage du réseau SITAC, les avantages offerts en fin d'année sont attachés au nombre de points cumulés entre le 1^{er} jour du mois d'inscription et le 31 décembre de l'année civile.

Au titre de l'année 2022, le barème de points et les avantages associés sont les suivants :

Tranches	Nombre de points cumulés sur l'année (barème 2022)	Récompense
Tranche 1	Entre 0 et 100 points	1 stylo SITAC
Tranche 2	Entre 100 et 200 points	1 billet sans contact 2 voyages
Tranche 3	Entre 201 et 300 points	1 Billet sans contact 5 voyages
Tranche 4	Entre 301 et 400 points	1 Billet sans contact 10 voyages
Tranche 5	Entre 401 et 500 points	1 Billet sans contact 20 voyages
Tranche 6	Plus de 500 points	1 mois d'abonnement offert

La remise en avantages de cartes anonymes permet de faire profiter d'autres usagers et des découvertes des services SITAC.